

COVID-19 Weekly Information Update - July 24 / Mise à jour de la semaine - le 24 juillet

Bonjour,

Nous souhaitons vous faire part de quelques mises à jour concernant la COVID-19 et vous demandons de communiquer ces renseignements dans vos réseaux. Veuillez continuer à consulter régulièrement le [site Web d'AAC](#) pour les mises à jour.

1. Le gouvernement du Canada annonce la création d'une réserve d'urgence pour les services essentiels

Le 21 juillet, le gouvernement du Canada [a annoncé](#) la création d'une [réserve d'urgence pour les services essentiels \(RUSE\)](#), qui sera mise à la disposition de tous les secteurs des infrastructures essentielles, y compris le secteur de l'alimentation. La RUSE, qui commencera à accepter des demandes à compter du 3 août, aidera les fournisseurs de services essentiels qui ne font pas partie du secteur de la santé et qui ont un [urgent besoin en équipement de protection individuelle \(EPI\)](#) à obtenir des fournitures afin de poursuivre leurs activités. Les associations de l'industrie sont encouragées à présenter une demande pour leur secteur respectif. De l'EPI sera mis à la disposition des demandeurs acceptés selon le principe de recouvrement des coûts. Un large éventail d'articles de protection individuelle, y compris des respirateurs N95 et KN95, des masques chirurgicaux et des gants seront disponibles.

2. British Columbia (BC) Food Processors Association (BCFPA) - programme Protecting Our People

Le programme [Protecting Our People](#), offert aux secteurs de l'agriculture, des fruits de mer et de la transformation ainsi qu'aux détaillants indépendants et aux autres travailleurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire à la Colombie Britannique pour fournir un accès abordable à l'équipement de protection individuelle (EPI), est en cours d'élargissement pour inclure des intervenants à l'extérieur de la Colombie-Britannique. Alors que les détails sont en cours de finalisation, le lancement national du programme est prévu pour fin juillet, début août 2020. (*Site disponible uniquement en anglais*)

3. Le point sur la COVID-19 : Nouvelle politique d'intérêt public qui dispense les demandeurs de résidence temporaire au Canada de fournir leurs données biométriques jusqu'à nouvel ordre

Conscient des répercussions que l'interruption de service en cours a eues pour les demandeurs au Canada, IRCC a mis en place une [politique d'intérêt public visant à dispenser les demandeurs de résidence temporaire qui présentent une demande à partir du Canada](#) de l'obligation de fournir leurs données biométriques dans le cadre de leur demande, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Ceci nous permettra ainsi de traiter pleinement et de prendre des décisions concernant leurs demandes.

La mise en place de cette politique d'intérêt public permet à IRCC d'aider de nombreux demandeurs de résidence temporaire au Canada à aller de l'avant avec leurs plans d'étudier, de travailler ou de prolonger leur séjour en tant que visiteur au pays.

Pour obtenir les dernières informations sur la biométrie, veuillez continuer à consulter la page [Web de biométrie COVID-19](#) et [Canada.ca/biométrie](#).

4. Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)

Le vendredi 17 juillet, le ministre des Finances Morneau a annoncé des modifications proposées la SSUC qui élargiraient la portée du programme et offriraient un soutien mieux ciblé afin que davantage de travailleurs puissent reprendre rapidement leur emploi à mesure que l'économie redémarrera.

Les modifications proposées incluses dans les projets de proposition législative du gouvernement:

- Permettre la prolongation de la SSUC jusqu'au 19 décembre 2020, y compris les détails du programme remanié jusqu'au 21 novembre 2020.
- Rendre la subvention accessible à un plus large éventail d'employeurs en incluant les employeurs dont les revenus diminuent de moins de 30 pour cent et en offrant une subvention de base progressivement décroissante à tous les employeurs admissibles. Cela aiderait de nombreux employeurs en difficulté avec une perte de revenus inférieure à 30 pour cent à obtenir une aide pour garder et ramener les travailleurs, tout en garantissant que ceux qui en ont déjà bénéficié pourraient toujours être admissibles, même si leurs revenus se rétablissent et n'atteignent plus les 30 pour cent sous le seuil de baisse des revenus.
- Introduire une subvention complémentaire pouvant aller jusqu'à 25 pour cent supplémentaires pour les employeurs qui ont été les plus touchés par la pandémie. Cela serait particulièrement utile aux employeurs des industries qui se rétablissent plus lentement.
- Fournir une certitude aux employeurs qui ont déjà pris des décisions d'affaires pour juillet et août en s'assurant qu'ils ne recevraient pas un taux de subvention inférieur à ce qu'ils auraient eu en vertu des règles précédentes.
- Résoudre certains problèmes techniques identifiés par les parties prenantes.

Ces modifications proposées font suite à des consultations avec les représentants des entreprises et des travailleurs sur les ajustements potentiels au programme de la SSUC visant à garantir qu'il continue de protéger les emplois et de promouvoir la croissance.

Merci,

Division de la consultation du secteur
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Gouvernement du Canada